

# COMPTE RENDU DU 24 MARS 2009

L'an deux mille neuf le 24 mars, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr MARIE Christian, Maire,

**Etaient présents** : MME CARPENTIER Catherine, MEVEL Geneviève, JOURDAIN Laurence

MM MARIE Christian, LECOMTE Thierry, CARPENTIER Wilfried, LECOMTE Philippe, NOEL Philippe, Mr MAUGER Patrick, Mr DOS SANTOS Emmanuel, CANTREL Jean

Le Conseil a nommé Mme MEVEL Geneviève secrétaire de séance

## **Objet de la délibération : Approbation du compte Administratif et du Compte de gestion 2008**

Dépenses de fonctionnement :	78828.35 €
Recettes de fonctionnement :	88412.62 €
Dépenses d'investissement :	7723.13 €
Recettes d'investissement :	69565.63 €

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité l'approbation du compte administratif 2008.

## **Objet de la délibération : VOTE DU BUDGET 2009**

Vu le code général des Collectivités Territoriales,  
Le budget 2009 est présenté comme suit :

<b>Dépenses de fonctionnement :</b>	106 165 €
<b>Recettes de fonctionnement :</b>	106 165 €
<b>Dépenses d'investissement :</b>	108 714 €
<b>Recettes d'investissement :</b>	108 714 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, arrête et vote le budget 2009 à l'unanimité des membres présents, comme suit :

Votants : 11

Pour : 11

**Objet de la délibération : Modification du poste d'Adjoint Administratif 1ere classe**

Le Maire indique :

Conformément à l'article 34 de la Loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Vu la délibération du 5 mars 2008 créant le poste d'Adjoint Administratif 1ere classe à temps non complet 11/35eme pour exercer les fonctions de secrétaire de Mairie à compter du 26 mars 2008, il est demandé au Conseil Municipal de passer le poste à 12 heures hebdomadaire au lieu de 11 heures à l'échelon 2 Indice brut 299, Indice majoré 292.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'adopter la proposition du Maire.

**Objet de la Délibération : Proposition de révision des 4 taxes :**

Afin d'équilibrer le budget de fonctionnement, le Maire propose au Conseil Municipal de ne pas augmenter le taux des taxes suivantes :

- Taxe d'habitation : 1.67 %
- Taxe foncière (bâti) : 3.39 %
- Taxe foncière (non bâti) : 4.18 %
- Taxe professionnelle : 2.60 %

Le conseil municipal approuve cette proposition à l'unanimité.